

AU MENU

- RSG : Accord triennal sur la Participation
- Salariés d'AXA : les oubliés de la Direction
- Sondage : Bonus de performance
- Easyprojets
- Bon à savoir

EDITO :

Malgré une parution tardive de notre tract de mars, indépendante de notre volonté, vous avez été nombreux à participer à notre conférence du 29 mars et à voter pour vos représentants UDPA au conseil de surveillance du FCPE. **Recevez tous nos remerciements pour l'intérêt que vous portez à nos actions.**

RSG : ACCORD TRIENNAL SUR LA PARTICIPATION

QUOI DE NEUF ?

L'UDPA insiste pour que la résultante Participation/Intéressement soit l'occasion d'une reconnaissance financière en complément de la demande déjà effectuée d'une prime Macron ouverte à tous pouvant aller jusqu'à 2 000€ et sur laquelle la Direction n'a pas fermé la porte.



Vos élus de l'UDPA ont participé à une réunion RSG concernant l'accord triennal sur la participation qui arrivait à échéance.

Les règles de versement de la participation sont dictées par la législation, donc ce nouvel accord ne change pratiquement pas par rapport à l'ancien. Cependant vos élus de l'UDPA ont rappelé le contexte particulier en ces temps de pandémie : l'année 2020 a été fastidieuse, nécessitant une implication hors norme des salariés, qui n'ont pas été récompensés de leurs efforts, tant par les bonus de performance que des budgets d'augmentation.

Les résultats qui génèrent la redistribution seront connus début mai.

Les choix resteront identiques aux années précédentes, à savoir :

- soit se faire payer l'intéressement et la participation le **vendredi 9 juillet 2021** (mais ces sommes seront soumises à l'impôt),
- soit investir ces sommes dans le plan d'épargne avec l'**opération Reflex qui aura lieu du 3 au 18 juin 2021.**

Cette opération Reflex permettra d'investir dans le **Shareplan** (bloqué sur 5 ans mais avec une fiscalité allégée à la sortie) et/ou le PERECO (libérable à l'activation des droits à la retraite).

Répondant à la question de vos élus de l'UDPA, la Direction confirme travailler actuellement à la restauration du dispositif « effet de levier » dans le cadre du Shareplan.



LES SALARIÉS OUBLIÉS PAR LA DIRECTION ?

Lors du dernier Townhall du 08 mars 2021, la question qui a reçu le plus de « like » des salariés a été :

Anonyme 3:47 PM 41

Avec tous ces bons chiffres, pourquoi n'avons-nous pas eu de meilleures augmentations ni de prime Macron ni de dédommagements pour les frais liés au télétravail ? Merci de votre réponse

En 2020, les résultats du Groupe AXA restent tout à fait honorables malgré, notamment, la crise sanitaire. Un bon dividende est annoncé aux actionnaires.

Les salariés sont-ils aussi bien lotis ?

❖ Les éléments plutôt négatifs :

- Le plus faible taux d'augmentation salariale (AG et AI), 1,1 %, observé depuis plus de 10 ans ;
- Pas une prime ;
- Pas la moindre prise en charge du coût supplémentaire du télétravail contraint à 100%, ce qui est le cas d'une grande majorité des salariés depuis mars 2020 ;
- Des mesquineries comme la perte du système de récupération des horaires mobiles pour les salariés badgeants.

❖ Les éléments plutôt positifs :

- un dividende annoncé d'1,43 € par action, du jamais vu depuis plus de 10 ans ; (et comme nous sommes dans la grande majorité actionnaires, c'est une bonne nouvelle)
- AXA n'a pas eu recours aux aides public et n'a pas activé le mécanisme du chômage partiel en 2020
- Les enveloppes de participation/intéressement devraient se maintenir aux niveaux des années précédentes

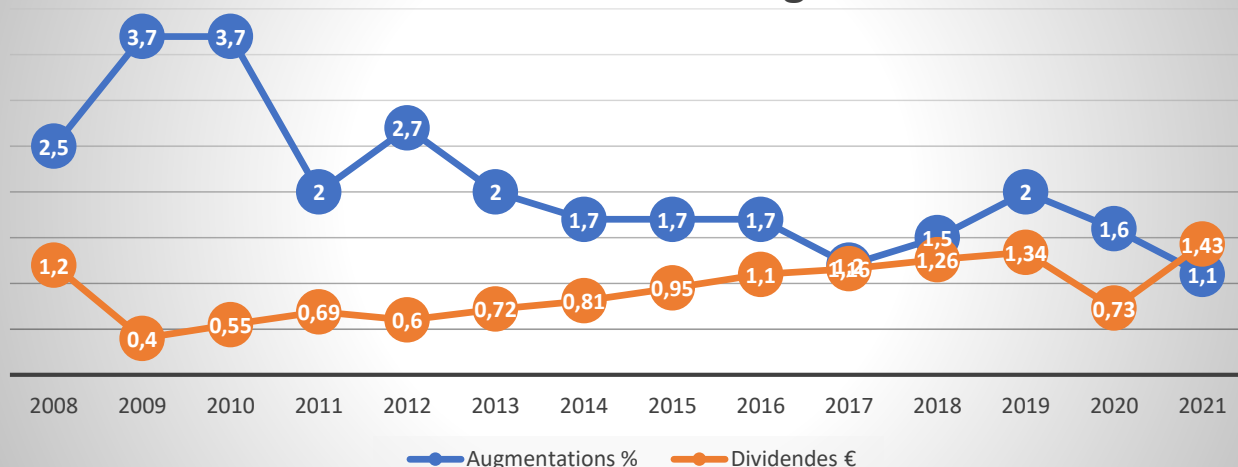
Vos élus de l'UDPA savent que vous aimez les courbes. Celle qui se trouve ci-dessous, n'est pas la courbe des cas de contamination COVID versus la vaccination. Il s'agit de l'évolution du montant des dividendes versus les enveloppes d'augmentations de salaires. Et pour la 1^{ère} fois les deux courbes se croisent.

PARTICIPATION

NOS RÉSULTATS SONT SI BONS QU'ON PEUT À LA FOIS VERSER DE GROS DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES



Evolution dividendes et augmentations salariales



SONDAGE



L'UDPA vous consulte pour connaître votre avis sur votre entretien de performance 2020

Nous vous remercions par avance pour votre participation. L'enquête ne comporte que 10 questions : y répondre devrait vous prendre moins de 10 minutes.

Pour accéder à l'enquête en ligne :

RÉPONDRE
AU SONDAGE

EASYPROJETS

MAIS QUÉSAKO ?

AXA a mis en place un outil dit concentrateur d'épargne pour la clientèle: <https://easyprojets.com>

Cet outil a vu le jour en octobre 2020.

Il permet de rattacher tout ce qui concerne :

- la Retraite (retraite de base CNAV, AGIRC, ARCCO),
- les Fonds de pension AXA (gérés par ERE),
- les Fonds de pension professionnels (gérés par B2V),
- les contrats que vous auriez pu souscrire par ailleurs concernant la retraite,
- les stocks options (détenus par une minorité),
- les AXA miles (gérés par la Société Générale, Compte titres pour des opérations 2007/2012 d'actions gratuites données par AXA au personnel monde).



Cet outil permet également de rattacher le plan d'épargne entreprise.

En juin, il est prévu une opération d'auto-enrôlement pour tous ceux qui seraient intéressés.



L'avis de l'UDPA :

C'est une bonne initiative reposant sur un bel outil.

Une fois que l'on a donné tous nos codes d'accès, il permet d'un simple coup d'œil de visionner la consolidation de notre couverture prévoyance ou de simuler notre future retraite.

Cet outil qui n'a pas d'égal sur le marché, devrait permettre aux salariés une simplification et une concentration des informations dans un point d'entrée unique.

Utilisez le : Il n'est pas rare que certains collègues, à quelques années ou à un an de la retraite, découvrent qu'ils n'ont jamais créé de compte CNAV, B2V ou autre...

Vos élus de l'UDPA sont bien évidemment à votre disposition pour vous aider dans ces démarches de création et/ou de simulation.

CONGÉS « ANNIVERSAIRE »

Vos droits - Extrait de la Convention Collective Nationale des Sociétés d'Assurance de 1992, applicable à l'ensemble des salariés d'AXA XL France :

Art. 39 Congé anniversaire

Chaque salarié bénéficie, au cours de l'année du 10^{ème}, 20^{ème} et 30^{ème} anniversaire de son entrée dans l'entreprise, d'une période de congé payé supplémentaire fixée comme suit :

- année du 10^{ème} anniversaire : 5 jours ouvrés
- année du 20^{ème} anniversaire : 10 jours ouvrés
- année du 30^{ème} anniversaire : 15 jours ouvrés

Ces jours anniversaires sont automatiquement inscrits dans Pléiades au 1^{er} janvier de l'année et à prendre impérativement dans l'année civile, aucun report n'étant possible.

Les salariés du privé ont droit à une médaille du travail à 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté cumulée.

Chez AXA la médaille donne droit à une prime. Découvrez ci-dessous les démarches.

Chacun pourra se procurer via Internet le formulaire CERFA à remplir et à adresser à l'autorité administrative compétente, en fonction du lieu de résidence. Deux promotions ont lieu, le 1^{er} janvier (demande à déposer avant le 15 octobre de l'année précédente) et le 14 juillet (demande avant le 1^{er} mai) de chaque année.

L'attestation d'ancienneté chez AXA est accessible via Pléiades (demandes en ligne).

Il faut impérativement respecter l'ordre des demandes. Même si vous avez déjà l'ancienneté pour les 30 ans ou plus, il faudra commencer par demander la médaille des 20 ans si vous ne l'aviez pas fait au préalable. Autrement dit, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Une fois le diplôme obtenu, vous devez l'envoyer à l'ADP via Pléiades. La prime vous sera réglée en principe dans les 2 mois.

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS, CHAQUE JOUR

L'UDPA, ce sont des salarié-e-s motivé-e-s aux services des autres salarié-e-s du groupe AXA. Nos compétences sont diverses et nous pouvons vous aider et vous renseigner sur de nombreuses thématiques.

Voici nos représentant-e-s sur le site Java, n'hésitez pas à les contacter !



Frédéric ABEL

frederic.abel@axaxl.com

04 72 83 29 41 - 06 24 75 24 96



Serge BONTEMPS

serge.bontemps@axaxl.com

01 56 92 87 56



Denis DERRIEN

denis.derrien@axaxl.com

01 56 92 95 67



Marie-Pascale DUVERNOIS

mariepascale.duvernois@axaxl.com

01 56 92 95 37 - 06 71 81 33 31



Sylvie PEDRONI

sylvie.pedroni@axaxl.com

01 56 92 92 06 - 06 16 74 58 13



Flora SAUVEUR

flora.sauveur@axaxl.com

01 56 92 83 64



Christine SORGENFREI

christine.sorgenfrei@axaxl.com

01 56 92 93 94



Anne-Juliette TILLAY

anne-juliette.tillay@axaxl.com

01 56 92 94 29 - 06 60 26 50 19



Xavier TIRACHE

xavier.tirache@axaxl.com

01 56 92 94 26